



COMMUNE DE CURGIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil VINGT DEUX, le 29 JUIN à 18 H 00, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 15 JUIN 2022, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes BREMENT Patrick, LEVEUGLE Laure, BARBIEUX Pierre, VANESSE Marie-Béatrice, ANGLADE Mickael, DEPAGNE Chloé, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, ARBONNIER Lucie, COURDENT Geoffrey, OLIVIER Cécile, DUBOIS Jacky,

ABSENTS EXCUSES

PROCURATIONS DE : Monsieur Franck MELON à Mr ANGLADE Mickaël
Madame Elsa BARDIAUX à Mr Jacky DUBOIS

Mr le Maire nomme Mme Martel Virginie secrétaire auxiliaire de séance

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Monsieur le Maire demande la validation du précédent conseil.

Madame VANESSE demande si un courrier a bien été adressé aux riverains de la rue Maurice Schumann, comme indiqué dans le compte rendu du 07 Avril.

Monsieur le Maire répond avoir rencontré personnellement l'un des intéressés.

Celui-ci a indiqué à Monsieur le Maire qu'il avait déjà envisagé de se stationner ailleurs, cependant, aux heures de passage des écoliers, cela lui paraît dangereux, et ne sait donc comment faire.

Monsieur le Maire ajoute que le stationnement n'est pas à l'ordre du jour, et que ce sujet est à étudier pour l'ensemble du village, une réunion de travail sera donc programmée prochainement.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé.

ECHANGES DES DONNEES CAF AVEC L'APPLICATION ETICKET

Madame Leveugle informe l'assemblée que l'application eTicket peut accueillir de façon automatique, pour mise à jour des dossiers familles, les données de la CAF, notamment le quotient familial, si une convention d'habilitation est signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le conseil est favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mme DEPAGNE Chloé demande ce qu'il en est pour les personnes qui dépendent d'un régime autre, tel que la MSA, par exemple.

Mme Leveugle se renseignera.

RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT

Madame Leveugle présente le Relais Petite Enfance Intercommunal et itinérant, sur le principe d'un relais assistantes maternelles, le RPE est proposé en intercommunalité avec les communes de Préseau, Haspres et Trith Saint Léger, par la crèche l'il ô marmots de Préseau.

Il est un lieu d'accueil pour les enfants accompagnés des assistantes maternelles qui participent le matin à des activités d'éveil proposées par une animatrice diplômée.

C'est un lieu permettant aux assistantes maternelles d'échanger, de recevoir de l'aide, mais aussi de bénéficier de formations gratuites.

Le coût pour la commune, après participation de la CAF est de 1 700 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

CHARTRE EGALITE FEMMES HOMMES

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été adressée par mail aux membres du conseil pour lecture.

Monsieur le Maire explique que celle-ci, proposée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe a déjà été signée par plusieurs communes de Valenciennes Métropole, elle est à mettre en place au sein de la vie communale, associative, la culture, le sport, les loisirs...

A l'unanimité l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE VALENCIENNES METROPOLE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des différents groupements de commandes, Valenciennes Métropole propose une adhésion pour le choix des fournisseurs d'électricité et de gaz afin de nous faire bénéficier de tarifs attractifs.

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes.

TARIFS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de notre salle polyvalente Pierre Delcourt :

CURGISSIENS

Vin d'honneur 275 €

Banquet : 1^{ère} journée 450 €

2^{ème} journée 250 €

Soirée dansante ou loto 550 €

EXTERIEURS

Vin d'honneur 450 €

Banquet : 1^{ère} journée 650 €

2^{ème} journée 400 €

Avec ces tarifs, pour une location le samedi, les clés sont données le vendredi fin de matinée et remises en mairie le lundi matin, sans que soit facturée une deuxième journée.

Monsieur le Maire propose donc de faire un forfait week-end.

CURGISSIENS : 650 € EXTERIEURS : 1 000 €

Le tarif vin d'honneur ne change pas, les soirées dansantes ou lotos sont supprimés.

Le conseil accepte à l'unanimité.

REVALORISATION DES TARIFS DE CANTINE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la société API RESTAURATION concernant la revalorisation annuelle du prix d'un repas.

A ce jour, un repas est facturé 3.50 € aux familles, Monsieur le Maire propose une augmentation de 0.10 €. Le prix n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années.

A l'unanimité, le conseil accepte d'appliquer cette revalorisation.

A compter du 1^{er} septembre 2022, le repas sera facturé 3.60 €

PROPOSITION DE SPECTACLES PAR LE PHENIX DE VALENCIENNES

Madame Vanesse fait part d'une proposition de collaboration pour la saison 2022 – 2023 autour du spectacle « Une belle inconnue » de la compagnie « Franchement, tu »

Ce partenariat est destiné à favoriser les échanges artistiques entre les structures respectives, de favoriser le croisement des publics, d'élargir et diversifier l'accès des publics à la culture.

Date de représentation : samedi 14 janvier (horaire à définir)

Jauges et tarifs : 50 places – gratuites – sur réservation

Durée du spectacle : 55 minutes

Age minimum : 14 ans

Le conseil accepte à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022 – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant voté au compte 022 - Dépenses Imprévues ne peut excéder 7.50 % du montant de la section de fonctionnement.

Le montant voté au BP 2022 représentant 7.55 %, il est nécessaire de voter une décision modificative de virement de crédits.

Monsieur le maire propose de réduire le compte 022 comme suit :

022 – Dépenses imprévues - 15 000 €

60613 – chauffage + 5000 €

60612 – électricité + 5000 €

60623 – alimentation + 5000 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION A VALENCIENNES METROPOLE - FONDS ENERGIE -

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude énergétique est en cours concernant la salle Pierre Delcourt afin de pouvoir bénéficier d'une subvention auprès de Valenciennes Métropole dans le cadre du fonds énergie.

QUESTIONS DIVERSES

TERRAIN DE FOOT

Monsieur Brément informe l'assemblée qu'après étude de la Fédération Française de Football, il a été constaté que le terrain de foot n'était plus aux normes permettant que celui-ci soit homologué.

La hauteur des buts et la main courante ne sont pas réglementaires.

Monsieur Brément étant en attente de devis, ce point sera porté à une réunion ultérieure.

ECOLE – REMISE DES PRIX 2023

Pour l'an prochain, Monsieur le Maire propose d'organiser la remise des prix des élèves de l'école Antoine de Saint-Exupéry, le samedi de la ducasse.

Le conseil approuve à l'unanimité.

KARATE CLUB DE CURGIES

La salle polyvalente Pierre Delcourt devant être carrelée en fin d'année, le club a sollicité Monsieur le Maire pour l'achat de tatamis. Le devis paraissant élevé, le point est porté à une réunion ultérieure.

INCIVILITES

Monsieur ANGLADE Mickael fait part à l'assemblée des dérangements répétitifs subis par les habitants de la résidence les gonettes, le soir, jusque tard dans la nuit, par des jeunes curgisiens ou autres, qui occupent le stade.

Ces nuisances, cependant constatées par la gendarmerie de Valenciennes à plusieurs reprises perdurent, et Mr Anglade demande qu'une solution soit trouvée.

Monsieur le Maire confirme qu'il a lui-même appelé plusieurs fois la gendarmerie, les consignes étant de faire de la prévention avant tout, il propose d'adresser un mail à Monsieur le Procureur de la république pour lui exposer les faits afin que la gendarmerie passe à la verbalisation en application de l'arrêté municipal en vigueur.

TERRAINS RUE D'AULNOYE

Le CCAS est propriétaire de terrains Rue d'Aulnoy pour lesquels une régularisation doit être effectuée, suite à une demande adressée à Monsieur le Maire.

Dans l'attente de renseignements supplémentaires, le conseil décide de reporter ce point à une réunion ultérieure.

Sans autre question, Monsieur le Maire clos la séance.